



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant clôture de la Régie de recettes « Enfance Jeunesse » de la Direction de l'Education et de la Jeunesse
137 DEJ 2025**

NOMENCLATURE : 7.10.1

Le Maire de la commune de Claix,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des Régisseurs

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux

VU l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles

VU l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et indiquant le montant du cautionnement imposé à ces agents

VU la délibération du conseil municipal n°DEL 06/2024 en date du 14 mars 2024 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L.2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'acte de création de la régie « Enfance Jeunesse » en date du 17 février 1999

CONSIDERANT que la régie « Enfance Jeunesse » a été transférée à la Direction Générale des Finances Publiques, modifiant ainsi les modalités de perception des recettes

CONSIDERANT que Madame Isabelle GOMIS, actuelle Régisseur de la régie « Enfance Jeunesse », ne fera plus partie de la Direction Education Jeunesse à compter du 1er septembre 2025, sans remplacement du Régisseur

CONSIDERANT que le compte DFT a été clôturé en date du 27 juin 2025

CONSIDERANT que le certificat administratif de clôture du compte DFT de la régie « Enfance Jeunesse » a été établi le 10 juillet 2025

ARRÊTE

Article 1 : La Régie de recettes « Enfance Jeunesse » de la Commune de CLAIX instituée auprès de la Direction Education Jeunesse, est clôturée à compter du 10 juillet 2025.

Article 2 : En conséquence, il est mis fin aux fonctions du Régisseur et du Mandataire de la régie.

Article 3 : Le Maire de la Commune de CLAIX et le comptable public assignataire de la Commune de CLAIX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 22/08/2025

Le Maire,
Christophe REVIL



Le Mandataire, Sandrine BRUYERE

Le régisseur titulaire, Isabelle GOMIS

Visa du Receveur-Percepteur de Vif

A Vif, le 18/08/2025
Sylvia LOUBIC, Adjointe



Date d'affichage: 25/08/2025

Date de retrait: 25/10/2025